28e CONFÉRENCE DES MINISTRES EUROPÉENS DE LA JUSTICE

Lanzarote (25-26 octobre 2007)

« Nouveaux problèmes d'accès à la justice concernant les groupes vulnérables, notamment :
- les migrants et les demandeurs d'asile ;
- les enfants, y compris les enfants délinquants »

Allocution de

Mme Rachida DATI
Ministre de la Justice de la France

www.coe.int/minjust

Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous accueillir et de me donner l'occasion de m'exprimer sur un thème qui nous réunit tous : **l'accès à la justice des populations vulnérables**.

La contribution que vous avez déposée illustre les défis et les enjeux de cette question.

Il ne suffit pas en effet de reconnaître des droits. Il faut aussi garantir les conditions de leur exercice : un droit n'est rien si celui qui en bénéficie ne peut effectivement l'exercer.

Cela est particulièrement déterminant pour les personnes vulnérables. Notre vigilance est nécessaire.

La France a fait évoluer sa législation dans plusieurs directions qui rejoignent vos recommandations : à titre d'exemple,

- nous avons assoupli les conditions d'accès à l'**aide juridictionnelle** pour les mineurs ;
- un **titre de séjour provisoire** est délivré aux victimes de la traite des êtres humains ;
- des **points d'accès au droit** sont créés pour les migrants et les demandeurs d'asile. Ils sont aussi développés en prison pour les étrangers ;
- une prise en charge médicale et psychologique est apportée aux mineurs victimes dans des **unités d'accueil médico-judiciaires** implantées dans les hôpitaux (16 déjà ouvertes) ;
- les **associations** jouent un rôle majeur dans nos actions.

Une nouvelle étape va être franchie pour les victimes d'infraction. Ces victimes ne parviennent pas toujours à faire valoir leurs droits. J'ai voulu qu'un magistrat les aide. Ce sera le rôle du **juge délégué aux victimes**.

Par ailleurs, le soutien aux familles est indispensable dans les cas de **disparition d'enfants**. Depuis 2004, un numéro d'appel « SOS Enfants Disparus » existe pour écouter et orienter les familles. Plus de 3 000 appels ont été reçus l'an dernier. Nous avons voulu aller plus loin en cas d'enlèvement avéré : un **dispositif « alerte-enlèvement »** diffuse un message d'alerte national sur tous les médias. Depuis sa création en 2006, il a été utilisé à quatre reprises avec succès.

La vulnérabilité des mineurs est une préoccupation majeure.

Vous comprenez pourquoi je tenais à être présente aujourd'hui pour signer la Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

Cette convention a le grand mérite d'être globale et universelle :

- elle crée de nouvelles infractions pénales ;
- elle adapte le droit international aux évolutions de la pédopornographie sur Internet ;
- elle élargit les compétences des juridictions pour lutter efficacement contre le tourisme sexuel.

Nous affirmons au monde que les abus sexuels seront réprimés quel que soit le pays où ils seront commis.

Je voudrais dire ici que la France a d'ores et déjà intégré ces dispositions dans son droit, sans attendre la signature et la ratification de la convention.

Nous réprimons le simple fait de se connecter à des sites pédophiles ou d'utiliser l'Internet pour solliciter des enfants à des fins sexuelles, ce que l'on appelle en anglais le « **grooming** ».

Des « **cyberpatrouilleurs** » ont été créés : les enquêteurs s'infiltrent dans les forums de discussion sur Internet pour repérer les personnes faisant des propositions à caractère sexuel à des mineurs. 310 personnes ont été interpellées en France il y a deux semaines : c'est la **plus vaste opération anti-pédophile sur Internet** menée dans mon pays.

Grâce à la **coopération internationale** et aux capacités techniques d'**Interpol**, un pédophile canadien a pu être identifié et arrêté en Thaïlande la semaine dernière.

Notre combat est d'actualité. La France engagera sans délai la procédure de ratification de la convention. Il nous reste maintenant à la faire connaître à nos magistrats. **Elle sera mise en œuvre avec détermination, en utilisant pleinement les ressources qu'elle nous offre.**

Je vous remercie.